

Le travail en groupe avec des auteurs de violences conjugales sous mandat judiciaire

D'où je vous parle?

Je vous parle d'une équipe. Je vous parle à partir d'une expérience particulière. Je vous parle avec mon bagage personnel. Je vous parle aussi à partir des dizaines de groupes que j'ai animés avec mes collègues et des justiciables que j'ai rencontrés. Il existe, paraît-il, un Atlas qui dessine les cartes du monde vues avec les yeux de quelques grands pays. Chacun se voyant le centre de la carte. Chacun estimant la grandeur et l'importance des autres pays en fonction de celles qu'il accorde au sien. Je ne sais s'il sera aisé pour moi d'éviter les écueils de cet ethnocentrisme. Il est certain que je vous parlerai de ma carte du monde à moi, de mon panorama, de là où je vous parle. Mais sachez que nous avons tous conscience que d'autres expériences, d'autres pratiques, d'autres points de vue, d'autres cartes du monde existent et que nous les respectons. En préparant ce texte, des visages me sont revenus en mémoire, des visages d'hommes pour la plupart, dont les paroles et les histoires m'ont marquée. Je tenterai de les rendre présents car c'est à travers leur rencontre que s'élabore notre expérience.

Qu'est-ce qui caractérise le travail de Praxis?

Nous travaillons spécifiquement avec les auteurs de violences conjugales. Nous rencontrons rarement la victime ou en tous cas pas à notre initiative. Nous proposons uniquement un travail de groupe et non une prise en charge individuelle. Nous accueillons dans nos groupes des personnes qui viennent sous contrainte judiciaire (dans le cadre d'une médiation pénale ou d'une probation). Nous menons avec eux un travail d'une durée de 45 heures. Ce qui est assez limité.

Ces 45 heures représentent:

- au moins un entretien individuel;
- une séance de 3 heures (qui est la soirée de constitution du groupe et la soirée où nous formalisons un engagement);
- six journées de 6 heures 40 chacune;
- un entretien qui rassemble le prestataire, l'assistante de justice en charge du dossier et un animateur de la formation.

Notre approche se base sur la notion de responsabilisation. Nous partons de l'hypothèse qu'il est impossible de changer les comportements d'un individu contre son gré et qu'il faut donc considérer cet individu comme un acteur responsable de son évolution. La première étape sera donc, pour nous, d'aider l'individu à s'approprier la contrainte judiciaire et à prendre une part active dans la mesure de formation. La responsabilisation nécessite également de mettre en évidence les processus de banalisation, de minimisation utilisée par l'auteur des violences. Il nous faudra rester attentif à la manière dont l'auteur tentera de se définir comme victime de la provocation de sa femme, de l'alcool, des difficultés financières,... etc. Responsabiliser la personne, c'est également l'aider à passer d'une vision, d'une explication simpliste des choses à une appréhension plus complexe de son environnement familial et de ses relations.

Quel est le contenu des journées de formation?

Nous n'avons pas un programme «clé sur porte». Nous définissons des thèmes qui nous paraissent essentiels à aborder et nous définissons des étapes qu'il nous paraît important de traverser avec le groupe. Six grands thèmes nous aident à structurer les 45 heures de formation.

Thème n°1. Les représentations du comportement violent

- La violence, c'est quoi? Quelles sont les différentes formes de violence?
- Quelles sont les violences subies par chacun? Quelles sont les violences agies par chacun?
- Comment chacun décrirait un acte de violence qu'il a commis?
- Quels sont les messages véhiculés à travers un acte de violence?... etc.

Thème n°2. La dynamique du couple et de la famille

- Comme chacun se représente le couple et/ou la famille?
- Quel est le rôle que chacun s'attribue dans le couple ou la famille?
- Quelles places tiennent l'alcool et la violence dans le couple et/ou dans la famille?
- Quels sont les événements douloureux qui ont marqué l'histoire du couple et/ou de la famille?
- Qu'est-ce qui se dit et qu'est-ce qui ne se dit pas dans le couple, quelles y sont les normes?... etc.

Thème n°3. La consommation de psychotropes

- Comment l'usage de psychotropes peut influencer nos comportements? Quelles sont les fonctions des produits et leurs effets? Quels sont les moments de consommation?
- Quels liens existe-t-il entre la consommation et l'apparition des comportements violents?
- Quelle place prend la consommation dans mon histoire familiale et dans mon histoire de couple?
- Lorsque je consomme, je fais l'économie de quoi?... etc.

Thème n°4. Les émotions

- Acquérir un vocabulaire varié pour exprimer des sentiments.
- Apprendre à mieux percevoir ses sentiments notamment en observant ses propres réactions physiques.
- Déterminer les tabous, les croyances, les habitudes qui me permettent ou m'interdisent d'exprimer certains sentiments.
- Mettre en évidence l'entonnoir qui existe entre la panoplie de sentiments que chacun est capable de ressentir, puis de manifester, puis de verbaliser.
- Développer sa capacité d'empathie : écoute de l'autre, compréhension des sentiments de l'autre, respect,...

Thème n°5. Les stratégies relationnelles

- Les rôles sociaux, les attentes de rôles, les conflits de rôles.
- Le scénario Victime/Persécuté/Sauveur dans les relations conflictuelles.
- Le cycle de l'ambiance ou l'alternance de moments de proximité et de prise de distance dans les relations.
- Les différentes attitudes de gestion des conflits: évitement, adoucissement, attaque, assertivité.

Thème n°6. Les ressources personnelles

- Développer sa capacité à détecter ses signaux d'alarme qui avertissent des comportements violents.
- Développer sa capacité à montrer des facettes différentes de soi.
- Mettre en évidence les qualités relationnelles de chacun.
- Apprendre à exprimer ses idéaux, ses désirs, ses projets.
- Mettre en évidence la capacité de chacun à s'auto-observer et s'auto-analyser.

Ces thèmes s'entrecroisent durant la formation (ce n'est pas une journée par thème). Le temps consacré à chaque thème varie en fonction de la constitution du groupe, des incidents vécus par les prestataires et de ce qui est vécu dans le groupe. Ainsi, le récit de l'incident violent qui a amené le participant devant la justice. C'est un moment très difficile pour la personne. Nous lui demandons de relater l'incident avec beaucoup de détails, nous lui demandons aussi de se souvenir avec précision de ce qui s'est passé juste avant l'incident et juste après l'incident: ce qu'il a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a ressenti, etc. Nous ne sommes pas à la recherche de la vérité. Nous proposons plutôt au groupe d'être attentif à la manière dont le participant relate les faits: dans quelle position se met-il? Quelle intention s'attribue-t-il? Quelle relation nous impose-t-il ici et maintenant dans le groupe à travers sa façon de relater les faits? Relate-t-il les faits avec froideur et distance ou avec provocation et agressivité? Tente-t-il de nous faire pitié ou de s'attribuer une position de victime? Y a-t-il un scénario répétitif qui émerge de son récit? C'est à tout cela que nous sommes attentifs. Si un long moment est consacré à cette étape en tout début de formation, les faits sont abordés tout au long de la formation selon différents angles de vue. Nous aborderons également le thème de l'image de soi. Comment le participant parle de lui dans le groupe? Quelles facettes de lui accepte-t-il de dévoiler? Quelles images de lui revoient les autres membres du groupe? Nous utiliserons pour cela des exercices tels que le photolangage, l'échange de feedback. Nous aborderons également le thème du couple. Comment le participant se représente le couple, son rôle dans un couple? Comment il se représente les rapports homme/femme dans un couple?

Plus largement, nous aborderons le thème des relations sociales et familiales: comment le participant en parle? Comment il se représente ses relations? Comment il définit sa position et ses rôles dans l'ensemble de ses relations? Le but de ses étapes est de donner l'occasion au participant de se réapproprier l'incident. C'est-à-dire son comportement violent. De lui donner l'occasion de considérer ce comportement autrement que comme uniquement un comportement impulsif, un comportement accidentel et local. Nous souhaitons lui donner l'occasion de mettre en lien cet incident avec sa dynamique personnelle, avec son histoire de vie et sa représentation de son environnement. Nous espérons que cela pourra contribuer à l'émergence de sens, à la construction de sens.

Pourquoi choisir de travailler spécifiquement avec les hommes auteurs de violences conjugales?

Depuis 1995, Praxis propose, dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives, un programme appelé INTERFACE. Ce programme s'adressait à l'origine à deux publics différents: une formation de 20 heures destinée aux consommateurs problématiques de produits psychotropes et une formation de 45 heures destinée aux auteurs de comportements délictueux en lien avec une consommation d'alcool et autres produits.

Cette seconde formation regroupe essentiellement des personnes qui sont interpellées pour bagarres, violences sur la voie publique, rébellion à agent, etc. Petit à petit, nous avons constaté la présence dans ces groupes de justiciables interpellés pour des comportements de violences non plus sur la voie publique mais sur la scène familiale, souvent à l'égard de leur conjointe. Nous avons rapidement observé que la signification de ces comportements violents, leur contexte d'apparition, leur impact, ... ne sont pas identiques lorsqu'ils sont commis sur la scène familiale. Nous avons également le sentiment que les auteurs de violences rencontrés dans ces groupes hétérogènes ne se positionnaient pas de la même manière par rapport à leurs actes. Travailler avec les auteurs de violences conjugales n'a donc pas été réellement un choix de départ, cela s'est imposé à nous en constatant leur présence dans nos groupes. Notre choix volontaire réside dans notre volonté de particulariser et de professionnaliser notre approche vis-à-vis de ces personnes.

A des niveaux très différents, plusieurs arguments nous motivent:

Une justice plus humaine

En s'inscrivant très tôt dans le sillon des Mesures Judiciaires Alternatives, Praxis veut défendre l'idée d'une justice moins violente. Une justice qui n'augmente pas les risques de désocialisation et de marginalisation par une sanction pénale ou carcérale. Nous voulons défendre une vision humaine de la

justice; certains diront peut-être une vision humanitaire voire humaniste! Il nous semble que cette vision de la justice est particulièrement appropriée dans le cadre des violences conjugales. Il doit y avoir la préoccupation de la sanction (le rappel fort des interdits, de la loi), soit. Mais la victime attend souvent de la justice des solutions en terme de réparation ou des solutions pour éviter la récidive. La victime attend de la justice une réponse qui, à la fois, la protège, remet de l'ordre dans les rapports conjugaux mais qui, en même temps, préserve l'existence et l'équilibre précaire du couple. Surtout s'il y a présence d'enfants. En cas de séparation, la victime attend de la justice qu'elle apporte une solution qui protège les rapports futurs des deux adultes (je pense de nouveau à la présence des enfants, aux droits de visite,...).

S'inscrire dans la complémentarité

Nous souhaitons nous inscrire en complémentarité avec ce qui existe déjà aujourd'hui. Des prises en charge individuelles existent dans les centres de santé mentale par exemple. Des aides adressées aux femmes victimes de violences et aux enfants témoins ou victimes de violences existent. Ces aides sont absolument nécessaires et doivent être soutenues. Nous ne pourrions sans doute pas faire mieux, ni autrement que les professionnels de terrain qui, depuis des années, travaillent au quotidien, aux côtés de ces victimes. Nous pouvons apporter une réponse innovante et, à nos yeux, essentielle en proposant un travail de groupe aux auteurs de violences conjugales.

Reconnaître le statut différent de l'auteur et de la victime

Avec des collègues québécois, nous partageons le postulat selon lequel dans la violence conjugale, les deux partenaires ne peuvent pas être mis sur un pied d'égalité face à cette violence. Si les deux membres du couple sont impliqués, concernés par l'interaction, par le processus qui conduit le couple à la violence, seul l'un des deux passe à l'acte et frappe. Prendre à part l'auteur des violences et entamer un travail de responsabilisation par rapport à ce passage à l'acte, c'est reconnaître le statut différent de l'auteur et de la victime au sein du couple. Cela nous semble un préalable à une éventuelle prise en charge thérapeutique du couple. Pourtant, rien n'est ni blanc ni noir. Rien n'est simple. Un couple où la violence apparaît est un couple où il y a souffrance et douleur de part et d'autre. Nous devons également accepter d'entendre la souffrance, la douleur qui se cachent derrière les gestes de l'auteur. Aussi étrange que cela puisse paraître, des gestes de violences peuvent aussi cacher des sentiments d'amour, des gestes d'amour qui ne peuvent se dire tellement ils représentent un danger pour l'auteur des violences. Un préalable à une demande volontaire d'une prise en charge thérapeutique En me référant à l'article de Guy Hardy & Co¹, je vais tenter de décrire notre contexte d'intervention qui est l'aide sous contrainte. De manière communément admise, une démarche thérapeutique nécessite que le sujet soit conscient d'un problème ou d'un mal être et qu'il exprime une demande d'aide. La réalité de l'aide sous contrainte est tout autre et pourrait se résumer par cette injonction paradoxale «Je veux que tu veuilles être conscient de ton problème», dit Guy Hardy. En effet, les justiciables que nous recevons dans nos groupes reconnaissent rarement l'ensemble des faits de violences qui leur sont reprochés ou les minimisent ou les banalisent. Ils définissent rarement ces comportements de violence comme un problème personnel qu'ils souhaitent solutionner. Certains d'entre eux expriment des regrets, des remords ou un mal être par rapport aux conséquences de leurs actes. Mais peu comprennent ou acceptent l'intervention de la justice et l'accompagnement psycho-social qui leur est imposé. Pour sortir de ce paradoxe, Guy Hardy & Co propose d'envisager l'action de la justice comme se limitant «à définir une sanction à laquelle la personne déviante devrait se soumettre, un objectif qu'elle aurait à réaliser. Le résultat serait la fin de l'intervention judiciaire et la fermeture du dossier (ndlr: le justiciable s'étant inscrit dans les règles du jeu) . La réforme (ndlr: le changement de comportement) resterait une conséquence escomptable, souhaitable mais considérée comme un phénomène aléatoire ne relevant pas des règles formelles de jeu fixées au départ» (sic). Le processus de changement qu'induit une prise en charge thérapeutique est un processus long, progressif, évolutif qui implique de nombreuses étapes. A ce sujet, Proschaska (1999) parle des étapes de pré-contemplation, contemplation, préparation, actions, maintien et intégration. Dans le cadre restreint des 45heures dans lequel nous travaillons actuellement, notre marge de manoeuvre consiste donc à proposer une situation, un dispositif de formation favorable à l'émergence d'une prise de conscience d'une nécessité de changement, c'est-à-dire favorable à une

réflexion sur soi. Nous observons que les personnes que nous accueillons dans nos groupes et qui sont là sous contrainte ont rarement pris l'initiative personnelle d'une démarche thérapeutique. Lorsque cette démarche leur est imposée par mesure judiciaire sous forme d'entretiens individuels auprès d'un psychologue, ils l'acceptent mal et ne s'impliquent pas. Nous avons constaté que dans quelques cas, la formation pouvait constituer un déclencheur, une expérience positive qui permet à la personne d'accéder à une démarche thérapeutique volontaire. Ces personnes expriment souvent le souhait de continuer un travail de questionnement entamé dans le groupe de formation.

Les hommes violents sont des HOMMES tout simplement

Loin de moi, l'envie de développer un discours démagogique, justificatif ou permissif. Au fil des animations que nous eu l'occasion de mener avec différents groupes, nous avons observé des caractéristiques communes aux hommes auteurs de violences. Ces caractéristiques psychosociales nous ont également motivés à poursuivre notre travail. Nous avons régulièrement rencontré des hommes auteurs de violences dans leur couple qui, eux-mêmes, avaient vécu des violences physiques ou symboliques dès leur plus jeune âge. Les ruptures brutales avec l'environnement familial, le sentiment d'abandon, les placements précoces en institutions, le sentiment de dévalorisation, l'absence de reconnaissance,... etc sont des vécus fréquemment entendus. C'est comme si cette expérience de vie créait chez la personne une impossibilité de faire confiance, de donner, de se lier. En même temps, cette expérience de vie crée un énorme besoin de reconnaissance, d'amour. La peur de l'abandon et le besoin de contrôler (l'autre, l'environnement) sont les failles où s'installe la violence. Je prends immédiatement la précaution de dire que nous n'avons mené aucune étude statistique à ce propos et qu'il serait rapide et erroné de ma part de laisser croire à des relations de cause à effet un peu simplistes. Je me contente de partager avec vous des observations nées de ma pratique. Nous constatons également une très grande difficulté à percevoir, nommer et verbaliser les émotions ressenties. Nous observons comme un rétrécissement du champ des émotions. Des sentiments très différents comme la tristesse, l'angoisse, le doute, le désir, la méfiance,... sont rapidement traduits (réduits) en termes de colère, de haine, de rage. Enfin, nous avons pu également observer le lien fréquent qui existe entre les violences et l'alcool. L'alcool est parfois utilisé inconsciemment pour se mettre en «état de violence», en état d'exprimer avec des actes ce qui semble impossible d'exprimer en mots. Parfois l'alcool est utilisé pour calmer la colère, noyer les émotions. C'est alors un cercle vicieux qui s'installe, la consommation excessive du mari provoquant souvent des remarques de la part de la femme; ces remarques vécues comme inacceptables par le mari provoque le passage à l'acte; celui-ci renforçant la surconsommation du mari.

Pourquoi proposer un travail en groupe?

Le groupe constitue notre outil de travail essentiel. Pour nous, il est un lieu de soutien, de confrontation et d'expérimentation. Le groupe de formation constitue également un cadre très strict avec des règles de fonctionnement à respecter. Le participant n'a aucun contrôle sur ce cadre, il lui est imposé. Par contre, le participant a le contrôle, l'initiative sur la manière dont il va s'approprier ce cadre, s'y intégrer et y évoluer. Ceci peut constituer pour lui une expérience fondamentale. La vie dans le groupe de formation va confronter le participant à l'image qu'il véhicule, à la place qu'il prend au sein d'un groupe social, à ses habilités d'expression et de communication, à ses habilités de gestion de conflits.

Peut-on parler de résultats?

Dans le domaine de la psychologie humaine, des changements d'attitudes et des changements de comportements, affirmer l'atteinte de résultats serait un leurre. De plus, nous travaillons, actuellement, dans le cadre restreint de 45 heures de formation. Nous intervenons dans un processus judiciaire, nous ne sommes qu'une partie de ce processus. Notre contribution consiste surtout à garantir un dispositif. Ce dispositif très cadré, contrôlé, est conçu pour offrir à chaque étape un espace de parole, de réflexion, de responsabilisation. Notre

association ne possède ni les moyens humains, ni les moyens financiers de mener des enquêtes d'évaluation ou des enquêtes de récidives. Je ne suis même pas personnellement convaincue que ce soit le rôle de notre association de mener ces enquêtes. Par contre, nous avons développé plusieurs outils d'évaluations internes qui nous permettent de rassembler des indicateurs, des indices quant à l'utilité de notre dispositif de formation. Certains participants nous ont étonnés par leur évolution physique: détente, sourire, maîtrise de soi, préoccupation de l'apparence vestimentaire,... Beaucoup d'entre eux soulignent l'importance de l'expérience en groupe. C'est ce qui leur fait le plus peur au début et c'est ce qui est le plus gratifiant pour eux à la fin. C'est une véritable expérience positive pour eux: être parvenu à cohabiter positivement avec d'autres, être parvenu à s'exprimer devant d'autres, être parvenu à écouter l'autre et à le respecter, être parvenu à gérer et dépasser les moments de conflits ou de tension. Certains mettent en évidence l'effort et en même temps le soulagement que cela a pu constituer de mettre des mots sur leurs actes et surtout sur leurs violences (tant les violences agies que les violences subies). La majorité craint l'étiquetage social et la difficulté de se dépêtrer du regard des autres et de leurs pressions.

En conclusion

Nous souhaitons que vous reteniez trois messages clés de notre intervention:

1. La prise en charge spécifique des auteurs est une étape essentielle dans la compréhension et la prévention des violences conjugales.
2. Nous devons tous travailler ensemble à mieux concilier les réponses pénales et les réponses psychosociales face aux violences conjugales, créer et développer des réseaux de professionnels.
3. Si nous devons tous contribuer à améliorer le cadre législatif, nous devons tout autant nous préoccuper du développement des actions de prévention.

Pour chaque nouveau prestataire, c'est à chaque fois une histoire particulière et unique à laquelle nous acceptons de nous ouvrir. Pour chaque groupe, c'est une aventure humaine particulière et unique dans laquelle nous acceptons de nous lancer. Il n'existe pas de réalité, de connaissance, de vérité en soi. La connaissance s'acquiert et se vérifie tout à la fois dans et à l'épreuve de l'expérience. Nos avancées, comme nos échecs construisent notre savoir. C'est une aventure particulière et unique que je partage chaque jour avec une équipe et que nous avons tenté ici de partager avec vous.

Cécile Kowal.
Psychosociologue.
Formatrice au sein de l'équipe Praxis. Liège.